

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	23

Numéro Délibération	76/2026
Mise en ligne le	23/09/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 11 septembre 2026

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 septembre 2026

Objet de la délibération

Services municipaux – Régie de recettes « Culture/Bibliothèque » – Précision des modalités d'application des tarifs d'exposant

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents	M. Guy LAURET – Mme Pascale LOCK-JEANJEAN – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Maud DUPUIS – M. Jérémy GARCIA – Mme Géraldine GROLIER – M. François BATOCHE – M. Raymond HAREL – M. Max RASCALOU – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Catherine ITIER – M. Xavier COMBETTES – M. Julien BERETTI – Mme Christelle MUSICCO – Mme Amélie UNAL – Mme Lauriane SIAUVAUD – M. Loïc GOUGET – Mme Laurence TORRENT – Mme Laurence BOISVILLE – M. Sébastien CAMMAL – Mme Anne-Laure ITIER
Représentés	M. Laurent VIDAL pouvoir à Mme Pascale LOCK-JEANJEAN / M. Laurent TEISSIER pouvoir à Mme Catherine ITIER / Mme Sylvie COSTA pouvoir à Mme Ghislaine BONNEFILLE / Mme Alexandra ROSELLO pouvoir à Mme Lauriane SIAUVAUD / M. Frédéric SARROUY pouvoir à Mme Laurence BOISVILLE / M. Stéphane PUJOL pouvoir à Mme Laurence TORRENT

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : M. Max RASCALOU

Madame Ghislaine BONNEFILLE présente l'affaire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 à R. 1617-18, relatifs à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales ;

Vu la décision du Maire n° 39/2024 du 14 juin 2024 portant nouvel acte constitutif de la régie de recettes « Culture/Bibliothèque » ;

Vu la délibération n° 48/2024 du conseil municipal en date du 3 juillet 2024 fixant les tarifs de la régie de recettes « Culture/Bibliothèque » ;

Considérant que le Marché de Noël organisé par la commune se déroule désormais systématiquement sur un week-end ; et qu'il convient, dès lors, de fixer pour cette manifestation, non plus un tarif journalier, mais un tarif forfaitaire unique couvrant l'intégralité de sa durée, fixé à 20,00 € (2 tickets rouges) pour un exposant extérieur et à 5,00 € (ticket jaune) pour un exposant vendarguais ;

Considérant qu'il n'est pas proposé de modifier les autres tarifs de la régie de recettes « Culture/Bibliothèque » fixés par la délibération n° 48/2024 du 3 juillet 2024 ;

Il est proposé au conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- de FIXER, pour les exposants du Marché de Noël, désormais organisé sur un week-end, un tarif forfaitaire applicable à l'intégralité de la manifestation, à savoir 20,00 € (2 tickets rouges) pour un exposant extérieur et 5,00 € (ticket jaune) pour un exposant vendarguais ; les autres tarifs demeurants inchangés ;
- d'ADOPTER le tableau des tarifs de la régie de recettes « Culture/Bibliothèque », tel qu'actualisé ci-après, qui se substitue à celui adopté selon délibération n°48/2024 du 3 juillet 2024 :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

une ampliation est : Transmise à Madame la représentante de l'Etat - Mise en ligne.

Expositions, spectacles, manifestations à caractère culturel ou coorganisés par le service Culture	Tarifs
Droits d'entrée Spectacle, représentation ou concert	5,00 € (ticket jaune)
Droits d'entrée Forfait 3 spectacles « Coups de théâtre »	10,00 € (ticket rouge)
Droits d'entrée Expositions et autres événements	2,00 € (ticket vert)
Tarif Exposant extérieur	10,00 € (ticket rouge)
Tarif Exposant vendarguais	2,00 € (ticket vert)

Bibliothèque municipale « Jean d'Ormesson »	Tarifs
Abonnement annuel Adultes (avec ou sans passeport multimédia)	10,00 €
Abonnement annuel Couples (avec ou sans passeport multimédia)	15,00 €
Abonnement annuel 18-25 ans (avec ou sans passeport multimédia)	5,00 €
Abonnement annuel Enfants jusqu'à 18 ans, titulaires minima sociaux et D.E.	Gratuit
Abonnement annuel Adultes plus de 65 ans, enseignants des écoles et assistants maternels de Vendargues (sans passeport multimédia)	Gratuit
Vente de l'ouvrage « Histoire de Vendargues »	20,00 €
Impressions/photocopies NB A4	0,10 €
Impressions/photocopies Couleur A4	0,20 €

Marché de Noël	Tarifs
Tarif Exposant extérieur (pour 2 mètres linéaires)	20,00 € (2 tickets rouges)
Tarif Exposant vendarguais	5,00 € (ticket jaune)

3. de CHARGER Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 29



Le Maire,

Guy LAURET.

Le Secrétaire de séance,

Max RASCALOU.